

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de : **MARCLOPT**
Séance du : **24 OCTOBRE 2023**

<u>Nombre de conseillers</u>	
- en exercice	14
- présents	14
- votants	14
- absents	
- exclus	

Date de convocation :

18/10/2023

Date d'affichage :

18/10/2023

<u>Objet</u>
7.5 SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL DE LA C.C.F.E

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre, et à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme EYRAUD Catherine.

Étaient présents : Raphaël DOITRAND, Bernard BRUN, Emmanuel OULION, Josiane DURAND, Bernadette AGOSTINI, Eric HERRGOTT, Sandrine PERRET, Stéphane BAROU, Pierre SAUZET, Gaëlle LACHAND, Bruno REY, Dominique PONTONNIER Valérie GAUDIN

Absents :

Secrétaire de séance : Josiane DURAND

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1111-10 et L.5214-16-V,

Vu le règlement d'attribution et de versement de fonds de concours exceptionnels pour les exercices 2023 et 2024, approuvé par délibération du bureau communautaire de la communauté de communes Forez-Est le 4 janvier 2023,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 janvier 2023, approuvant la création de ce fonds de concours et l'enveloppe financière qui lui sera dédiée sur les exercices 2023 et 2024,

Vu le projet de territoire de la communauté de communes Forez-Est adopté par délibération du conseil communautaire en date du 19 février 2019,

Vu le projet communal de changement des éclairages publics et la délibération 2023-29

Considérant que ce projet s'inscrit notamment dans l'objectif n 4.3 : « Inciter à la performance énergétique dans tous les projets de constructions publiques et de rénovation de l'habitat » du projet de territoire de la communauté de communes Forez-Est,

Considérant à ce titre la possibilité pour la commune de bénéficier, pour le financement de ce projet, du versement d'un fonds de concours intercommunal,

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le projet dont le montant restant à charge est de 30 907.29€ (montant initial 68 682.88€)
- **DE SOLLICITER** de la communauté de communes Forez-Est l'attribution d'un fonds de concours de 15 453.65 € pour le financement de sa réalisation
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'instruction de ce dossier.

La secrétaire de séance
Mme Durand Josiane




Certifié conforme,
Fait à Marclopt,
Le 25/10/2023
Le Maire,
Catherine EYRAUD

Ont signé au registre Mme le Maire et le secrétaire de séance.
Publié sur le site internet le 30/10/2023